



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2022

OBJET :

DE-22-12-1-33) AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10204H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-3 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L3135-2 et R 3135-5 ;

Vu la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement de la ville de Vincennes notifié le 5 février 2018 à la société EFFIA Stationnement pour une durée de 5 années du 1er avril 2018 au 31 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 prolongeant notamment la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant que l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 impose d'assurer un meilleur respect des principes d'égalité des usagers devant les services publics et de neutralité et de laïcité dans ces services, notamment lorsqu'ils sont confiés à une entreprise privée ou à un organisme de droit public employant des salariés soumis au Code du travail ;

Considérant que les nouvelles dispositions légales, tout en confirmant les obligations déjà en vigueur pour les entreprises, instaurent l'obligation de prévoir que les clauses confiant en tout ou partie l'exécution d'un service public rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour les mettre en œuvre et faire cesser les manquements constatés ;

Considérant la nécessité d'ajouter à la convention initiale, des clauses de respect des principes de laïcité et de neutralité du service public ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 08 décembre 2022,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221215-lmc1H10204H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2022 Date de Publication : 21/12/2022
--

ARTICLE I : Approuve le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement de la ville de Vincennes passé avec l'entreprise EFFIA Stationnement, concernant l'ajout de clauses de respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé